COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 14 novembre 2023 à 19 h 30

<u>Présents</u>: Bosson Jean-François, Bosson Hervé, Charrat Michel, Détraz Laurent, Gaillard Laurent, Julienne Marcel, Ruhin Marie-Luce, Morandi Loris, Chiappani Mylène Von Arx-Dupraz Chantal.

Excusés: Bisetti Mélodie, Gardinier Jennyfer, Degenève Patrick, Hominal Francis, Dupraz Isabelle.

Secrétaire de séance : Gaillard Laurent.

Le compte rendu du 10 octobre est validé.

DEMANDES D'URBANISME

- DP DUBOIS Bernard, 55 impasse de Chez Vachat, rénovation toiture et façades. Avis favorable.
- DP GARGAILLO Richard, 631 route de Chez le Cadet, création d'ouvertures. Avis favorable.
- DP HANNOTTE Jean-François, 205 impasse de Floret, changement destination du garage et modification façade. Avis favorable.
- DP PACCOT François, 2685 route de Saint André, division de la propriété. Avis favorable.

ACQUISITION PARCELLE

Mme BENOIT propose de vendre sa parcelle située au lieu-dit « Frenay » à la commune. Le conseil municipal lui fait une offre de 2000 €, offre acceptée par Mme Benoit.

VOTE SUBVENTIONS

<u>Culottes Courtes</u>: Chantal et Marie-Luce ont reçu deux membres des Culottes Courtes qui leur ont présenté une demande de subvention au titre de l'année 2022-2023.

23 enfants de St André ont été accueillis au périscolaire et 17 au centre de loisirs. Le conseil délibère et vote une subvention de 5324.91 €

<u>Ecole de St Jeoire</u> : elle accueille 1 enfant de St André qui est scolarisé dans une classe spécialisée et demande une participation de 92 €. Avis favorable.

OAP

Une réunion avec le bureau d'étude a eu lieu le 8 novembre. L'architecte a présenté une nouvelle version d'agencement de ce terrain. Il propose 6 bâtiments de 4 ou 5 logements avec sous-sol. Pas de maison individuelle.

Beaucoup d'interrogations sur l'aménagement de l'OAP et du chef-lieu restent à déterminer.

Réfléchir sur le plan masse dans l'ensemble du chef-lieu.

Quelle est la vision idéale et fonctionnelle du chef-lieu?

- Création d'une placette et d'une aire de jeux : y-a-t-il un intérêt ?
- Réalisation de l'opération en 2 tranches. Une première de 15 logements et une deuxième de 15 logements.
- Garder le reste du terrain en verdure (potagers, vergers...)
- Garder la construction de maisons individuelles dans les dents creuses qui se trouvent dans différents hameaux.
- Faut-il créer des services : micro-crèches, médecin ?
- Supprimer le parking actuel à proximité de l'école afin de sécuriser l'entrée de l'école. Eventuellement agrandir le parking entre l'école et la mairie.
- Est-ce que le terrain de pétanque, le bassin, le panneau d'affichage sont à la bonne place ?
- Créer un cheminement piéton depuis la passerelle de l'Amandine en direction du cimetière en ne passant que sur du terrain communal.
- Si besoin d'une classe supplémentaire, où la situer?
- Agencer le parking de l'Eglise : bâtir une grenette sur la vue dégagée des Voirons.
- Aménagement des emplacements des containers ordures ménagères en bas du chef-lieu et du dépôt des déchets du cimetière.
- Que faire du terrain à côté de la salle des fêtes ?
- Mettre en valeur la croix à côté de la maison Calvel.
- Demander un devis pour plan topographique.
- Demander un chiffrage à Atelier Fontaine pour :
 - Aménagement avant- projet cimetière
 - o OAP
 - o Aménagement du chef-lieu
- Prendre une délibération pour annuler le contrat du paysagiste actuel qui ne termine pas sa mission.

MOBILITE DOUCE

Le cabinet d'étude Gillet Topo a été missionné par la CCVV dans le cadre du schéma directeur des mobilités douces en vallée verte et propose deux itinéraires.

ITINERAIRE 1 : création d'une voie cyclo piétonne en enrobé le long de la route départementale reliant Habère Poche à St André de Boëge (compétence intercommunale).

ITINERAIRE 2 : création de la voie cyclo piétonne le long de la Menoge reprenant partiellement le tracé actuel de la descente de la Menoge en créant de nouvelles portions (compétence communale mais en concertation avec toutes les autres communes).

Cette étude tiendra compte du contexte environnemental (espaces boisés, zones naturelles et humides à protéger, du contexte cadastral (PLU), de la carte des aléas du PPR de chaque commune concernée, des risques naturels. Un état initial a été réalisé lors de campagnes d'observations de tous les sites.

Le conseil municipal a validé le tracé à l'unanimité.

PROJET HYDROELECTRIQUE

Le conseil municipal a validé en 2022 le projet d'implantation d'une micro- centrale hydroélectrique sur le territoire de la commune de St André par la Société Eléments qui serait située le long de la Menoge et jusqu'à la limite St André/Fillinges. Aujourd'hui le gouvernement met en place des délais d'instruction réduits et prévoit des avantages financiers pour les porteurs de projet. Pour que cette zone d'accélération soit identifiée juridiquement le conseil municipal doit émettre un avis pour qu'une concertation du public soit organisée et qu'un registre soit mis à disposition pour formuler ses observations pendant 15 jours. Pour à l'unanimité.

TRAVAUX ROUTES COMMUNALES

Route de la Crosse : les travaux vont démarrer. Elle sera élargie et un fossé sera créé pour faire écouler l'eau. L'enrobé sera fait dans la foulée.

Route de Ludran : l'enrochement dans le virage en dessus de Floret a été repris.

Route de Floret/Chez Cally: le goudronnage sera fait avant l'hiver.

TRAVAUX FAÇADES ECOLE

Le devis a été réajusté et s'élève à 210 000 € H.T. Une demande de subvention va être demandée au Département.

BIENS VACANTS SANS MAITRE

La commune peut prendre la propriété des biens en déshérence sous certaines conditions et en respectant une procédure rigoureuse.

- Si un propriétaire a plus de 100 ans ou si sa date de naissance est inconnue.
- S'il n'y a pas eu d'acte notarié depuis plus de 30 ans après le décès d'une personne.

Six parcelles ont été intégrées dans le domaine communal. Douze nouvelles parcelles sont en cours de procédure de biens vacants sans maitres. Un courrier va être envoyé à tous les derniers propriétaires connus.

MAISON FANKAUSER

Mr Fankauser qui était domicilié sur la commune est décédé en début d'année. Cette personne souhaitait léguer sa maison à la commune mais n'a jamais fait les démarches. A ce jour nous recherchons d'éventuels héritiers.

INFORMATIONS DIVERSES

Conseil d'école : à ce jour 39 élèves sont scolarisés. Pour 2024, 36 élèves sont attendus. La personne qui assure le soutien scolaire est à temps complet. Quelques demandes de travaux faites par les institutrices.

Travaux traversée Curseille : nous sommes toujours dans l'attente du versement de la subvention départementale d'un montant de 220 000 €.

Ecole la Corbière : une demande a été faite pour que les panneaux d'affichage situés à l'école de la Corbière soit abrités de la pluie.

Dotations de l'Etat : jusqu'à la réforme en 2010 la commune percevait 104 000 € de taxe professionnelle. Aujourd'hui 37 000 € sont prélevés pour être reverser aux communes en difficulté.

Taxe sur logements vacants : un recours gracieux a été adressé à Madame la Première Ministre et une copie à été envoyé aux Ministère de l'Economie et Ministère chargé du logement.

Recours Mr Renevier : nous avons reçu une copie de deux courriers du Préfet adressés à Mr Renevier. Les travaux exécutés sans autorisation ou travaux irréguliers n'ont pas été régularisés. Par conséquent un montant lui sera réclamé pour les infractions commises.

Construction abattoir départemental : une première réunion a lieu en décembre à la Préfecture.

Plantations d'arbres : suite du programme « dans 1000 communes la forêt fait école ». Les enfants de l'école de St André ont rendez-vous le 24 novembre dans Vouan pour voir comment abattre un arbre.

Les élèves de 6è du collège de Boëge vont se rendre également dans Vouan pour planter des arbres les 22, 23 et 29 novembre.

Les brigades vertes du Genevois sont intervenues dans la zone Natura 2000 pour l'arrachage des solidages. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 100 %.

Le Maire a reçu Mr Camboulives pour lui exposer son changement d'orientation professionnelle et son projet de création d'entreprise dans l'évènementiel courant 2024.

Il a aussi reçu Mattéo Issartel, domicilié sur la commune et lycéen à Annemasse qui recherche un appel à projet d'agrandissement ou de construction pour travailler sur l'architecture. Rien à St André. Le diriger vers une autre commune ou la CCVV.